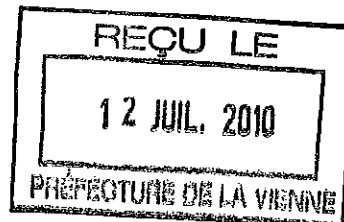


**SYNDICAT INTERCOMMUNAL d' ELECTRICITE
et d' EQUIPEMENT du DEPARTEMENT de la VIENNE**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

REUNION du COMITE

Séance du 8 juin 2010



Délib 2010/8 (Comité du 08/06/2010)

Le 8 juin 2010, sur convocation du 17 mai 2010, le Comité du syndicat intercommunal s'est réuni, en session ordinaire à 14 h 30, à la salle de spectacles de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de M. LEPERCQ, Président.

Membres en exercice : 538

Quorum : 270 délégués

300 délégués étaient présents ; 15 avaient donné pouvoir écrit de voter en leur nom à un autre délégué.

**3 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR LA CONSTITUTION D'UN
« FONDS DE RESERVE ALEAS EXCEPTIONNELS » - DELIBERATION**

M. Pascal GRIMAUD rappelle que la tempête Xynthia du 28 février 2010 a fortement touché notre département et démontre une nouvelle fois l'utilité du fonds aléas exceptionnels mis en place par le SIEEDV en 2009 (cf point 2.).

Ce fonds finance en priorité les frais de réparation des ouvrages du SIEEDV consécutifs aux dégâts causés par les événements climatiques de grande ampleur. Il est alimenté par le montant des dividendes et intérêts versés par SOREGIES au SIEEDV.

En effet, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires de SOREGIES, le SIEEDV peut se voir attribuer annuellement des dividendes en fonction des résultats de l'entreprise. Ce principe a été élaboré en 2009, en partenariat avec les services de la préfecture et de la trésorerie.

Le SIEEDV met le montant de ces dividendes et des intérêts à la disposition de SOREGIES qui place le fonds au nom du SIEEDV et de SRD qui est chargé d'effectuer les réparations. Puis SRD se fait rembourser par le SIEEDV le montant de l'incident climatique.

Les conditions de gestion du fonds par SOREGIES et ses modalités d'utilisation par SRD sont précisées dans le projet de convention joint en annexe :

- affectation au compte courant d'associés,
- rémunération du fonds par SOREGIES basé sur l'euribor,
- garantie et liquidité totale et permanente des fonds versés,

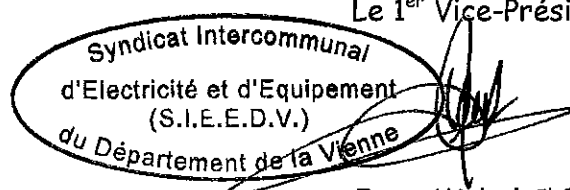
- utilisation des fonds par décision du Président du SIEEDV,
- compte-rendu d'utilisation des fonds au Comité syndical.

Le Comité à l'unanimité :

- renouvelle le « fonds de réserve aléas exceptionnels » alimenté par le montant des éventuels dividendes et intérêts versés par SOREGIES,
- autorise le Président à signer la convention correspondante avec SOREGIES et SRD,
- réaffecte le solde du fonds aléas exceptionnels 2009, soit 378 342,87 € plus les éventuels intérêts, au compte 266 « autres formes de participation ».

Cette convention prendra effet dès sa validation par les parties.

Pour extrait conforme,
Le 1^{er} Vice-Président,



Jean-Michel CLEMENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le *12 juillet 2010.*

Publication ou notification le *16 juillet 2010.*